

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29402**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Dominique Jaillon	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coach après avoir conçu un plan d'accompagnement et en mettant en œuvre une méthodologie adaptée associée à des outils appropriés, permet à son client, de comprendre les dynamiques organisationnelles, situationnelles et personnelles auxquelles ce client est confronté afin qu'il trouve lui-même les modalités d'évolution dans son travail et dans son environnement professionnel. Les activités sont:

I Analyse de la demande et mise en place d'un processus de coaching adapté

II Accompagnement du coaché dans son changement et développement de sa compétence réflexive.

III Evaluation du coaching et réajustement en fonction des objectifs contractualisés

IV Professionnalisation du coach

Le (la) titulaire est capable de :

- Travailler la demande de coaching et la resituer dans son contexte et la fonction du client
- Rédiger le contrat
- Structurer la relation coach/coaché et construire son intervention
- Mener les entretiens de coaching et guider le coaché dans sa démarche et dans son évolution
- Identifier la progression et les freins du coaché, réajuster le processus de coaching
- Faire le bilan bi- ou tri-partite
- Enrichir sa pratique, développer son réseau et sassurer de la qualité de ses prestations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les fonctions de coach (externe ou interne) s'exercent dans tous les secteurs, soit en indépendant, soit en tant que salarié : dans des cabinets de consultant ; au sein de la DRH ; auprès de la direction de l'entreprise, dans le privé, dans l'administration et dans les entreprises publiques.

Coach, Accompagnateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences visées s'articulent autour des 4 composantes suivantes :

- Analyse de la demande et mise en place d'un processus de coaching adapté
- Accompagnement du coaché dans son changement et développement de sa compétence réflexive
- Evaluation du coaching et réajustement en fonction des objectifs contractualisés
- Professionnalisation du coach

La pratique (supervisée) d'au moins 3 « coachings volontaires » ;

- Portfolio du praticien réflexif dans le domaine du coaching qui comprend 3 dossiers : le Journal de Formation + le mémoire professionnel + l'auto-évaluation des compétences acquises/en cours d'acquisition du candidat (référentiel de compétences de la SFCoach et de l'ICF).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Président 1 professionnel accrédité représentant des employeurs 1 représentant d'une entreprise (salarié) exerçant dans le domaine dans le domaine de la DRH
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le Président 1 professionnel accrédité représentant des employeurs 1 représentant d'une entreprise (salarié) exerçant dans le domaine dans le domaine de la DRH
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le Président 1 professionnel accrédité représentant des employeurs 1 représentant d'une entreprise (salarié) exerçant dans le domaine dans le domaine de la DRH
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le Président 1 professionnel accrédité représentant des employeurs 1 représentant d'une entreprise (salarié) exerçant dans le domaine dans le domaine de la DRH

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 02 janvier 2014, jusqu'au 21 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Groupe Capp Coaching](#)

[Association Française de l'accompagnement Professionnel Personnalisé](#)

Lieu(x) de certification :

Dominique Jaillon : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Dominique Jaillon : Guadeloupe - Guadeloupe (971) [Deshaies]

8 rue Baulant 75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

8 rue Baulant 75012 Paris

Hotel Fort Royal Deshaies 97126 Guadeloupe

Historique de la certification :